



Lettre d'information du groupe des Associations, des Institutions, de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Environnement du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

Le groupe des Associations, des Institutions, de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Environnement du CESER Centre-Val de Loire a le plaisir de vous présenter sa lettre d'information.

Vous retrouverez ici les interventions des membres lors de la plénière du CESER Centre-Val de Loire du 19 février 2018.

Au sommaire de cette lettre

- Election du président (de la) président(e) de la Section Evaluation, Modifications du règlement intérieur, Composition de la Section Prospective et de la Section Evaluation
- Adoption du SRESRI
- Contributions de la Région Centre-Val de Loire à l'avenir des fonds européens, structurels et de l'investissement (politique de cohésion et politique agricole communes) post 2020
- Mobilisation de la Région Centre-Val de Loire pour l'emploi

Election du président (de la) président(e) de la Section Evaluation, Modifications du règlement intérieur, Composition de la Section Prospective et de la Section Evaluation

Si aucune intervention du Groupe n'a eu lieu lors de ce premier point traité en séance plénière, les membres ont toutefois participé aux votes suivants, portant sur :



Modifications du règlement intérieur

Les Modifications du règlement intérieur, qui ont été adoptées à l'unanimité



Election du président (de la) président(e) de la Section Evaluation

La personne se présentant à la Présidence de la section est un membre du Groupe, Yves Lauvergeat. Éric Chevée, Président du CESER, estime qu'il est la personne la plus qualifiée à la présidence de la section de par son engagement au Conseil et ses travaux, notamment sur le Livre blanc portant sur l'évaluation des politiques publiques. A l'issue du vote, Yves Lauvergeat a été élu à la majorité.



Composition de la Section Prospective et de la Section Evaluation

Les propositions de listes pour ces deux sections ont été approuvées, chacune, à la majorité.

A l'issue de ces votes, le président du CESER Éric Chevée rappelle que les listes finales, qui comprendront l'ajout des personnes qualifiées dont l'INSEE qui s'est d'ores et déjà positionné, seront soumises au préfet au plus tard au début du mois de mars.

Adoption du SRESRI Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



Le Groupe souhaite également intervenir sur le chapitre 4 du Schéma, portant sur la qualité de vie étudiante et l'attractivité de la région Centre-Val de Loire, la prise en compte des notions de handicap et de prévention en matière de santé.

Tout d'abord, le Groupe salue le Conseil Régional, d'une part pour ses efforts visant à renforcer son attractivité et sa volonté d'ouverture sur un monde au service de tous, et d'autre part pour ses efforts concernant l'égalité des chances. Il souligne toutefois que, malgré sa bonne volonté, de grandes disparités persistent dans le monde du handicap.

En effet, force est de constater que toutes les formes de handicap – physiques ou psychiques – sont aujourd'hui encore sources de discriminations et de stigmatisations, ces éléments entraînent bien souvent l'échec scolaire (pré et/ou post BAC) et, surtout, l'exclusion sociale. Ces situations sont sources de souffrances pour les jeunes, mais également pour leurs familles, entraînant bien souvent de nombreuses autres difficultés en terme de santé (troubles physiques ou psychologiques) mais aussi des difficultés financières.

Le Groupe rappelle l'existence d'actions en faveur d'une inclusion des personnes en situation de handicap, entreprises par des associations de personnes handicapées, mais regrette que celles-ci ne soient pas soutenues par des mesures concrètes, permettant de réaliser cette inclusion dans les établissements scolaires dès le plus jeune âge et ce jusqu'à l'université. Ces mesures substantielles favoriseraient ainsi l'autonomie de toutes les personnes en situation de handicap et, par conséquent, l'égalité des chances qui ne dépend pas uniquement, le Groupe le rappelle, des disparités socio-économiques et géographiques mais doit concerner toutes les populations.

Le schéma présente un certain nombre de mesures favorisant l'égalité des chances en terme d'accessibilité, et il conviendra au Conseil Régional d'une part de s'assurer que ces mesures prennent bien en compte les personnes en situation de handicap et d'autre part de valoriser ces actions en application de la loi de 2005.

Par ailleurs, le Groupe rappelle l'existence de dispositifs supplémentaires, qu'il conviendrait d'envisager, en termes d'accompagnement, de prévention, de promotion et de coordination de mesures et d'acteurs existants, sachant que certaines de ces pathologies se déclarent chez les adolescents et les jeunes adultes. Ces derniers sont :

- la formation et la sensibilisation des professionnels du système éducatif pour favoriser la détection des troubles liés aux maladies et souffrances psychiques, et aux troubles du spectre autistique. En effet, ces troubles, lorsqu'ils sont diagnostiqués à temps, peuvent être mieux appréhendés ;
- Une prise en charge précoce des maladies psychiques chroniques. Cela permettrait d'en limiter les conséquences, tout en favorisant d'autant le rétablissement, et ainsi, par conséquent d'éviter l'échec scolaire et participer au maintien de l'autonomie des personnes ;
- La formation, la sensibilisation, la prévention et l'accompagnement de qualité sont autant d'atouts à développer car, le Groupe le souligne, les souffrances psychiques et l'échec scolaire peuvent avoir des conséquences immédiates dramatiques comme en atteste les nombreuses tentatives de suicide chez les jeunes ;
- Enfin, favoriser l'accès aux activités sportives et culturelles de ces étudiants en situation de handicap participerait à l'amélioration de leur inclusion et de leur qualité de vie en général.

En conclusion, le Groupe estime et souhaite que la Région se montre exemplaire en termes d'accueil et d'accompagnement adaptés à la spécificité de chaque situation de handicap, soulignant que cette initiative valoriserait non seulement l'action du Conseil Régional, mais aussi son rayonnement.

D'après l'intervention d'Aïcha Banian.

Le Groupe, bien que soutenant l'avis, souhaite souligner certaines attentes de la population sur une majorité des territoires, en termes d'accès aux soins, attentes inhérentes au second chapitre du SRESRI, portant sur la couverture du territoire régional en formations de professionnels de santé.

La question de la désertification médicale des médecins traitants est en effet préoccupante. En région, les patients de médecins traitants partant à la retraite se retrouvent ainsi dans une impasse : les médecins généralistes en activité refusant tout nouveau patient, ces personnes sont alors renvoyées vers les services d'urgence. Or, ce renvoi contribue à la surcharge de l'hôpital public qui gère en majorité des services d'urgence. Par ailleurs, en l'absence d'un médecin traitant déclaré, ces patients sont également moins bien remboursés du fait du parcours de soins coordonnés.

Autre constat, le manque de médecins généralistes sur les territoires nuit au droit des patients de pouvoir choisir leur médecin traitant, droit qui bien qu'étant corollaire au droit de libre installation défendu par le corps médical, n'est plus alors même qu'il devrait être fondamental sur tous les territoires. Ce n'est pas le cas aujourd'hui en région Centre-Val de Loire, comme tend à le prouver les chiffres de l'Observatoire Régional de la Santé¹ : ces derniers démontrent en effet que près de la moitié des médecins – généralistes ou spécialisés – sont âgés de 55 ans ou plus au 31 décembre, et auront donc cessé leur activité d'ici 5 ans.

La région Centre-Val de Loire voit ainsi disparaître en moyenne 340 médecins chaque année.

Afin de pallier cette désertion médicale régionale, le Groupe avait soutenu la construction de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), permettant d'améliorer les conditions d'exercice des médecins généralistes. Il souhaite aujourd'hui que le numérus clausus soit augmenté, et ce avec une meilleure répartition de la formation des médecins en région. En ce sens, le Groupe souhaite que le Conseil Régional mette en place toutes les expérimentations possibles afin de permettre aux habitants de ses territoires l'accès à un médecin traitant dans le cadre du schéma, comme cela a été réalisé, le Groupe le rappelle, par d'autres régions, et comme le CESER le préconise.

D'après l'intervention de Dominique Sacher.

¹ GENITEAU Franck et al., Les inégalités sociales et territoriales de santé en Centre-Val de Loire édition 2015, sous la direction de LECLERC Céline – ORS Centre-Val de Loire, Mars 2016 (192 pages). Consultable sur <https://orscentre.org/publications/observation-sanitaire/19-territoires/inegalites-de-sante/222-inegalites-sociale-et-territoriales-de-sante-en-centre-val-de-loire>

Enfin, le Groupe s'est prononcé dans le cadre de la troisième thématique mentionnée par l'avis, portant sur les moyens d'assurer une qualité de vie étudiante, et attire en particulier l'attention sur la difficulté que représenterait la déconcentration du tutorat dans le projet de PACES à Orléans. Il souligne ainsi que ce projet ne peut être réalisable sans la concertation et l'accompagnement des étudiants dans ce projet, rappelant à ce titre que l'engagement bénévole des étudiants du Tutorat de Santé de Tours (TST) est d'importance.

En effet, les membres de l'association consacrent un temps considérable – allant jusqu'à 35 heures hebdomadaires pour les membres du Bureau – à l'accompagnement et au soutien aussi bien en termes d'enseignement que moral, aux étudiants en PACES.

Si ce tutorat engagé et désintéressé est un des atouts permettant d'assurer l'égalité des chances d'entrée dans les filières de la PACES en région, il est à noter qu'il demande aux bénévoles un investissement qui empiète sur leurs études.

Par ailleurs, à ce tutorat en présentiel s'ajoute un tutorat sous format dématérialisé comprenant uniquement les colles, dont bénéficient aujourd'hui 250 étudiants supplémentaires inscrits pour la majorité d'entre eux en classes préparatoires privées et dont cette formule constitue un complément à leurs études.

Si le tutorat de Tours est aujourd'hui reconnu comme l'un des meilleurs en France, le Groupe rappelle que dix années auront été nécessaires pour en parfaire le fonctionnement, et rivaliser ainsi avec les classes préparatoires privées et assurer une véritable égalité des chances auprès de l'ensemble des étudiants. Il s'agit d'une organisation complexe, bâtie sur un système de référents par matière et ayant pour socle une forte cohésion entre les différentes équipes de tuteurs.

La présentation du tutorat de santé de Tours ainsi établi, il semble aujourd'hui difficile d'envisager de l'« exporter » sur Orléans, d'une part car cela nécessiterait la création d'un nouveau vivier de tuteurs et d'autre part car une coordination entre les tutorats orléanais et tourangeaux nécessiterait une réorganisation totale de l'association. En effet, outre la technicité qu'exigerait cette refonte, il semble impossible, à l'heure actuelle, d'offrir une qualité de service à Orléans identique à celle dont dispose Tours.

Aussi, en prenant en compte ces éléments, le Groupe souhaite que le tutorat et les étudiants y participant soient inscrits aux discussions et aux travaux relatifs à l'ouverture d'une PACES déconcentrée à Orléans, en leur qualité d'acteurs majeurs de la réussite des étudiants et veillant à l'égalité des chances.

D'après l'intervention de Sarah Hoarau.

Contributions de la Région Centre-Val de Loire à l'avenir des fonds européens, structurels et de l'investissement (politique de cohésion et politique agricole commune) post 2020

Le Groupe AIESSE n'a pas réalisé d'intervention sur cet avis, mais a participé à son vote.

L'avis a été adopté à la majorité.

Mobilisation de la Région Centre-Val de Loire pour l'emploi

Le Groupe émet quelques réflexions concernant l'avis sur le rapport « Mobilisation de la Région Centre-Val de Loire pour l'emploi ».

Il indique ainsi, en premier lieu, qu'il est primordial que les parcours soient simplifiés, notamment auprès des jeunes qui représentent des entrepreneurs potentiels, en particulier dans le monde rural.

De nombreuses barrières s'élèvent à l'encontre des jeunes entrepreneurs, conduisant leur projet trop souvent à l'échec. A travers un exemple concret, le Groupe recense quelques-uns de ces freins :

- Le premier est certainement la constitution d'une trésorerie. En effet, les jeunes entrepreneurs rencontrent des difficultés à convaincre les banques, du fait de leur antériorité réduite dans le monde du travail.
- A cette difficulté d'ordre financière s'ajoute celle des ressources. En effet, les jeunes de moins de 25 ans ne peuvent bénéficier du RSA que s'ils ont exercé une activité à temps plein durant au moins 2 ans sur les 3 dernières années. Or, cela n'est pas le cas de nombreux jeunes entrepreneurs. Et, si leur activité leur permet de s'acquitter de leur charge, cela se fait au détriment de leur salaire.
- Un troisième et dernier frein est l'accès à la formation. En effet, les jeunes entrepreneurs de moins de 25 ans ne peuvent prétendre au financement préalable à la création d'entreprise, du fait de leur âge.



Aussi, le Groupe exprime son souhait de voir le Conseil Régional engager une réflexion sur la création de conditions pour que les acteurs tels que les banques, les chambres consulaires, les entreprises, les associations puissent accompagner dans leurs démarches les jeunes qui souhaitent créer leur propre activité.

Ce vœu est d'autant plus probant que l'entrepreneuse française est jeune, avec un âge médian de 40 ans et tendant à se rajeunir dans les prochaines années.

Aussi, le Groupe souhaite attirer l'attention de la Région sur des formations très ciblées, demandées par les entreprises. Or, ce ciblage, au nombre de places ouvertes, est une contrainte pour les jeunes, qui n'ont alors aucune garantie d'être embauchés au terme de leur cursus. Pour ceux et celles n'ayant pu obtenir une place, se pose la question d'une possibilité de recrutement ultérieur ou, a contrario, de la réalisation d'une nouvelle formation.

A travers cette réflexion, le Groupe exprime son regret et ses réticences quant à la mise en place par la Région de ces formations trop spécialisées limitant les jeunes à un seul métier et souhaite, en contrepartie, que le Conseil Régional s'assure que les jeunes inscrits au sein de ces cursus soient embauchés à la fin de leurs études.

En conclusion, le Groupe rappelle que l'année 2018 est l'année de la jeunesse en région Centre – Val de Loire. Aussi, il espère que cette année permettra le lancement d'une politique offrant aux jeunes de nouvelles alternatives économiques, sociales et démocratiques, pour envisager et construire le futur.

D'après l'intervention de Marie-Paul Legras-Froment.

Le Groupe a voté en faveur de l'avis, qui a été approuvé à la majorité des voix.

Les auteurs des interventions :

Dominique Sacher : Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Centre-Val de Loire.

Aïcha Banian : Représentante de l'UNAFAM.

Sarah Hoarau : Coseillère de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE).

Marie-Paul Legras-Froment : Conseillère au sein de la représentation régionale de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS).

Pour le Groupe Associations IESSE

Directeur de publication :
Jean-Louis Desnoues

CRESS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty
BP 41223
45 401 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90
Télécopie : 02 38 43 05 77

Messagerie : l.blanchard@cresscentre.org



**Groupe des Associations, des
institutions ESSE**
CESER Centre – Val de Loire